

TRAVIS CHEMICALS INC.

T-351 ANTIMICROBIEN

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ DANS LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES RÉDUISANT LE SULFATE OU FORMANT DE LA BOUE DANS LE FORAGE DES PUIITS DE PÉTROLE, DANS LES APPLICATIONS DE TRAITEMENT DE CHAMPS PÉTROLIFÈRES ET LES SYSTÈMES D'EAU DANS LES CHAMPS PÉTROLIFÈRES COMME LES RÉSERVOIRS D'EAU D'INJECTION, L'EAU EN EXCÈS, D'INJECTION OU D'ÉTANG DE STABULATION ET DE PUIITS DE REFOULEMENT, ET LES RÉSERVOIRS D'EAU.

NO. D'ENREGISTREMENT 22690 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Ingrédient actif glutaraldéhyde.....50 %

COMMERCIAL

DANGER



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TRAVIS est une marque déposée de
Travis Chemicals Inc.
Calgary, Alberta T2P 3R5

Contenu net: 20 litres (22,5 kg)
202 litres (227 kg)

LIQUIDE CORROSIF N.O.S. UN1760
NOM D'EXPÉDITION (SOLUTION DE GLUTARALDÉHYDE) N^o
D'IDENTIFICATION

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER (24 HEURES PAR JOUR) À FRAIS VIRÉS
AU (403) 263-8660
CANUTEC (URGENCE EN TOUT TEMPS) (613) 996-6666

~~TRAVIS CHEMICALS INC.~~
~~19th Floor, First Alberta Place~~
~~777 - 8 Avenue S.W.~~

BRENNTAG CANADA INC.
43 Jutland Road
Toronto, ON M8Z 2G6

Avis de modification

~~Calgary, Alberta T2P 3R5~~

**MISE EN GARDE
DANGERS POUR LES HUMAINS
DANGER
GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Corrosif. Le produit cause des dommages irréversibles aux yeux. Il cause des brûlures à la peau. Le produit est dangereux en cas d'inhalation, de déglutition ou d'absorption par la peau. Il peut causer une sensibilisation cutanée.

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas avaler.

Porter des lunettes sécuritaires, des vêtements protecteurs et des gants de caoutchouc.
Se laver à fond avec du savon et de l'eau après manipulation.
Ôter les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

YEUX : Rincez immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux sur-le-champ !

PEAU : Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Obtenir des soins médicaux sur-le-champ !

INHALATION : Amenez la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

DÉGLUTITION : NE PAS FAIRE VOMIR. Ne rien donner à boire. Obtenir des soins médicaux sur-le-champ !

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'aspiration peut endommager les poumons. Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Des mesures contre les chocs circulatoires, la dépression respiratoire et les convulsions pourraient être nécessaires.

ÉLIMINATION

1. Rincez le contenant à fond et ajoutez les rinçages pour le traitement.
2. Se soumettre aux lois provinciales pour tout nettoyage supplémentaire avant d'en disposer ou de le réparer.
3. Disposer du contenant conformément à la législation provinciale.
4. Pour de plus amples renseignements sur la disposition du produit non voulu ou inhabituel et sur le nettoyage de déversements, communiquez avec Environnement Canada.
5. Pour les petits déversements, récupérez le liquide. Absorbés les résidus avec un absorbant solide. NE PAS REJETER DANS LES EAUX DE SURFACE. AVERTIR ENVIRONNEMENT CANADA COMME EN 4.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Les solutions **Travis T-351** sont corrosives pour nombre de produits utilisés couramment dans la construction comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. Ces solutions peuvent être entreposées et manipulées dans des contenants phénoliques étuvés doublés d'acier, en polyéthylène, en acier ou renforcés de plastique époxydique. **Le produit gèle à moins 21°C.** À moins que le réservoir ne soit à l'intérieur ou sous-terrain, il pourrait être nécessaire de le chauffer et de l'isoler. Si on doit le chauffer, on évitera les fortes températures. Pour de courtes périodes d'entreposage (jusqu'à un mois), on peut tolérer jusqu'à 38°C, mais on préférera une température maximale de 27°C.

On suggère une pompe centrifuge en acier inoxydable pour le transfert. L'acier inoxydable en spirale avec **TÉFLON** convient pour les joints et garnitures d'étanchéité.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

INJECTION D'EAU

L'antimicrobien **Travis T-351** doit être ajouté au système d'injection d'eau à un point de mélange uniforme comme l'endroit où on ajoute l'eau d'appoint au réservoir.

Traitement initial : Lorsque le système est sensiblement contaminé, ajouter de 50 à 100 ppm de glutaraldéhyde actif (90mL à 180mL d'antimicrobien **Travis T-351/1000L** d'injection d'eau). Recommencez jusqu'à ce qu'on soit en contrôle.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 10 à 50 ppm de glutaraldéhyde actif (18mL à 90mL d'antimicrobien **Travis T-351/1000L** d'injection d'eau) hebdomadairement ou au besoin.

BOUE DE FORAGE

L'antimicrobien **Travis T-351** doit être ajouté au système d'injection d'eau à un point de mélange uniforme comme le réservoir du système de circulation des boues.

Traitement initial : Lorsque le système est sensiblement contaminé, ajouter de 25 à 500 ppm de glutaraldéhyde actif (,720 à 14,4L d'antimicrobien **Travis T-351/100** fûts de liquide) au liquide de forage fraîchement préparé, selon la contamination.

Dose d'entretien : À mesure que le volume total du système augmente avec la profondeur du puits, maintenir de 25 à 500 ppm de glutaraldéhyde actif (,720 à 14,4L d'antimicrobien **Travis T-351/100** fûts additionnels de liquide) selon la contamination.

COMPLETION AND WORKOVER FLUIDS

L'antimicrobien **Travis T-351** doit être ajouté au liquide de complétion et d'entretien à un point uniforme comme le réservoir de circulation. Ajouter de 25 à 500 ppm de glutaraldéhyde actif (,720 à 14,4L/100 fûts de liquide d'antimicrobien **Travis T-351**) au

liquide fraîchement préparé, selon la sévérité de la contamination. Faire circuler le liquide d'entretien jusqu'à ce qu'il redevienne clair ; fermer le système et le faire tourner au ralenti pendant quelques heures. Ôter le liquide d'entretien. Le puits devrait être prêt à être exploité.

LIQUIDES PACKER

L'antimicrobien **Travis T-351** doit être ajouté au liquide packer à un point uniforme comme le réservoir de circulation. Ajouter de 25 à 300 ppm de glutaraldéhyde actif (,720 à 8,7L/100 fûts de liquide de **Travis T-351**) au liquide fraîchement préparé, selon la sévérité de la contamination. Sceller le liquide packer traité dans le mur entre le boîtier et la colonne de production.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))